



SERVICE DE SANTÉ
UNIVERSITAIRE

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

SSU – Site principal Dolet
25 rue Étienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND
Du lundi au vendredi - 8h30 à 17h

SSU - Antenne de Vichy
Université Pôle Lardy
RDC, bureau 007
1 avenue des Célestins
03200 VICHY

Tél : 04.73.34.97.20
Fax : 04.73.34.97.29
Courriel : ssu@uca.fr

Tél : 04.70.30.83.78
Courriel :
angelique.troscinski@uca.fr

LES OBLIGATIONS VACCINALES

Pour se protéger et protéger les autres

Conformément à l'article L. 3111-4 du Code de la santé publique, l'arrêté du 6 mars 2007 et l'arrêté du 2 août 2013.

Et recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé 2019-2020

VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour :

Médecin, Chirurgien-dentiste, Pharmacien, Sage-femme, Infirmier, Masseur-kinésithérapeute, Pédicure podologue, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Ambulancier, Technicien en analyses biomédicales

**DIPHTÉRIE
TÉTANOS
POLIOMYELITIS**

Mêmes obligations que la population générale, et rappels effectués aux mêmes âges fixes (Cf. calendrier vaccinal 2020).

HÉPATITE B

- Sérologie complète pré-vaccinale **recommandée** (Ac anti HBs, Ag HBs, Ac anti HBc).
- Schéma vaccinal complet obligatoire (standard M0-M1-M6 ou accéléré J0-J7-J21-M12).
- Sérologie post-vaccinale obligatoire (Ac anti HBs) à faire entre 4 à 8 semaines après la dernière dose de vaccin.

**Test intradermo-
réaction à la
tuberculine (IDR)**

IDR (ou TUBERTEST®) de référence et datant de moins de 2 ans (avec les mesures en mm).

VACCINATIONS RECOMMANDÉES pour :

Médecin, Chirurgien-dentiste, Pharmacien, Sage-femme, Infirmier, Masseur-kinésithérapeute, Pédicure podologue, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Ambulancier, Technicien en analyses biomédicales

**ROUGEOLE
RUBÉOLE**

Atteindre au total **deux doses** de vaccins ROR (Rubéole-Oreillons-Rougeole) pour les personnes nées à partir de 1980.

COQUELUCHE

Dose de vaccin recommandée **si la dernière dose date de plus de 5 ans**. Dans ce cas, il est d'usage d'administrer une dose de dTcaP même si le rappel DTP est à jour.

VARICELLE

Vaccination recommandée en l'absence d'antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) **et avec une sérologie négative**. Schéma = 2 doses espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®).

Et aussi : grippe saisonnière (tous les ans), **méningocoque C** (1 dose avant 25 ans)

VACCINATIONS pour : Ergothérapie, orthoptie, orthophonie



Seule la vaccination Diphtérie-Tétanos-Polyomyélite est obligatoire, mais les autres vaccinations obligatoires pour les professions de santé sont exigées par des établissements de santé pour la réalisation des stages, et les vaccinations recommandées